



Accueil > Culture

Statut d'artiste: un projet sur la table pour Pâques

Pierre-Yves Dergagne annonce une réforme « ambitieuse » du statut d'artiste et sa première proposition concrète début avril. Dans quel périmètre, à quelles conditions et selon quels montants ? Premiers aperçus.



Michel Serrault

RENCONTRE

Ne jamais gaspiller une bonne crise » disait Churchill, *Never let a good crisis go to waste*, reprend à son tour le vice-Premier Pierre-Yves Dergagne (PS). La crise que traversent les artistes depuis bien avant le covid le place, lui – ministre de l'emploi et du travail – devant l'obligation et l'opportunité de réformer « un statut d'artiste qui n'en est pas un : une disposition particulière de la loi chômage, ce n'est pas un cadre approprié et respectueux des professionnels du secteur ».

Pour discuter de ce chantier inscrit au programme du gouvernement De Croo, rencontré dans ses terres, à Rochefort, sur la scène Raymond Devos du centre culturel communal. En lever de rideau, il dévoile les chiffres Onem enfin ajustés, précis : « Pour le futur statut, « on veut partir de quelque chose de neuf, au départ des réalités des "travailleurs du secteur culturel" – car nous voulons défendre aussi les techniciens et techniciennes. » Ambitieux et pourtant rapide : « L'engagement est de venir avec une première proposition pour Pâques. »

Avec ou sans l'Onem ?

L'esprit de la réforme qu'il pilote est celui du « respect » : « Il faut envisager les métiers du secteur artistique avec beaucoup plus de respect. On est aujourd'hui dans un système de méfiance institutionnelle par rapport à la réalité des prestations et par rapport au travail artistique en tant que tel. On doit sortir d'une logique de contrôle et de sanction. » Ce respect passe-t-il dès lors par une sortie de l'Onem, le rattachement des dossiers d'artistes à un ministère fédéral ad hoc ? « Je ne suis pas sûr que ça soit la meilleure solution dans une négociation, et les budgets sont affectés à la politique de l'emploi et du travail. L'Onem reste une administration capable de gérer ces dossiers. Mais on doit sortir de la logique chômage. On doit créer un statut positif, au sens premier du terme, considérer les artistes comme des travailleurs, même s'ils bénéficient d'une allocation qui provient des budgets de l'Onem. Les périodes d'inactivité doivent faire partie intégrante de ces professions. »

NEWSLETTER MAD

Chaque mercredi, retrouvez les sorties cinéma de la semaine et la sélection du meilleur de l'agenda culturel.

Je m'inscris

La consultation est ouverte de manière formelle depuis un mois avec le secteur et les partenaires sociaux, et il pointe quatre axes. « Il faut d'abord une protection sociale qui soit en lien avec les réalités du secteur et de la profession. Aujourd'hui ce n'est pas le cas puisqu'on part d'une allocation de "chômage". Il faut ensuite un travail sur l'accès au statut, élément clé de la réforme. L'accès est aujourd'hui trop complexe et possède une partie des candidats artistes vers d'autres voies. Il y a là une perte de talents. » Les deux autres axes sont une revalorisation du « montant des allocations », et une refonte du « contrôle de la disponibilité des artistes » pour le marché du travail.

Réformer l'accès au statut (et les conditions de maintien de ce statut), voilà l'axe sur lequel Pierre-Yves Dergagne s'avance le plus concrètement. Il botte en touche l'idée du MR d'un statut à vie : « Ma religion n'est pas faire, mais je ne vois pas forcément l'intérêt de maintenir le seul titre d'"artiste" s'il y a un changement d'activité du travailleur. Je pense qu'on doit pouvoir évaluer, en fonction de situations individuelles, le maintien ou non dans le statut d'artiste. » Par contre, il n'est pas réticent à l'idée d'associer à cette réforme le ministre des indépendants : « On sait que certains artistes, même si c'est une portion congrue de la profession, sont sous statut d'indépendant. Ça ne me paraît donc pas inutile d'associer à la réflexion le ministre des indépendants. »

Premier œuf : quel est le périmètre des professions artistiques ? Envisage-t-il de conférer le statut aux créatifs, aux interprètes, aux techniciens artistes, aux techniciens artisans ? « Toutes ces catégories doivent être incluses dans le statut, c'est déjà un ensemble assez important. À l'intérieur du cadre général cependant, je pense qu'on doit pouvoir tenir compte des spécificités de chaque catégorie professionnelle. (Par ailleurs) un certain nombre de travailleurs de ces catégories échappent à ce statut puisqu'ils bénéficient déjà d'un autre statut, par exemple, les salariés de centres culturels. »

Par-delà les catégorisations, Pierre-Yves Dergagne envisage aussi une possible sectorisation : en clair, un acteur de théâtre, un sculpteur ou un écrivain n'ont pas les mêmes rythmes, les mêmes réalités. « Je ne suis pas fermé à des solutions ou des variantes de solutions. Il faut un cadre général aussi lisible que possible, mais je ne suis pas fermé au fait de créer, à l'intérieur de ce cadre général, de situations particulières. Je ne suis pas fermé à un peu d'asymétrie, mais c'est au cœur des concertations. »

Comment va s'organiser concrètement l'accès au statut d'artiste, qui va tenir le rôle de portier ? Toujours l'Onem ou – c'est le souhait du secteur – un organisme dédié où siègent notamment des pairs, comme pourrait l'être la « commission des artistes » du SPF Sécurité sociale ? « Je ne suis pas fermé à ce qu'on ait une instance – quel que soit son nom ou sa composition – qui connaisse les spécificités du secteur et puisse effectuer un contrôle qui tienne compte de ces spécificités. Que ce ne soit pas un contrôle administratif strict tel qu'il s'exerce aujourd'hui de manière un peu trop rigide. Sans tomber dans un corporatisme de mauvais aloi, ce serait bien de disposer de gens qui connaissent les secteurs et puissent analyser les dossiers. On sait par ailleurs qu'une discipline artistique n'est pas l'autre et que cela justifie des parcours professionnels différents. »

Évaluations individualisées

Selon Pierre-Yves Dergagne, l'accès au statut se délivrera toujours sur la base d'un certain nombre de jours prestés en une période donnée. Il veut faciliter l'accès et n'exclut pas que le diplôme des filières artistiques soit pris en compte pour faciliter l'accès des jeunes à la couverture sociale de ce statut. Mais il n'y a pas que les jeunes : « Il faut aussi pouvoir tenir compte de situations individuelles plus difficiles, des personnes plus âgées ou porteuses de handicap. »

Le système actuel rend l'accès au statut de plus en plus difficile à mesure que l'âge avance, car il est plus facile de se vendre en milieu de carrière qu'au début. « Je pense que cette disposition doit être fondamentalement revue. » Car il est des secteurs artistiques où, parvenu à un certain âge, le corps ne suit plus – notamment les cirassiens, les danseurs. « Un des cas concrets qui nous est remonté est celui d'un danseur. »

Si le statut est plus facile à obtenir et qu'il est correctement rémunéré, il y aura probablement une contrepartie en termes de conditions de maintien. « Établir 156 jours de prestations artistiques sur trois ans – la proposition MR – « cela me semble un peu lourd ». Mais Dergagne approuve un autre élément de la proposition MR, porté par les fédérations professionnelles : « La période à prendre en compte pour les calculs des prestations techniques ou artistiques serait lissée sur trois ans. »

Sur le montant revalorisé des allocations, le ministre souhaite qu'il « soit suffisant pour vivre et se projeter dans la/les professions(s), notamment dans les périodes de création qui ne sont pas rémunérées via des prestations. Le fait d'avoir un budget augmente permet d'envisager quelque chose de plus décent. Je plaide aussi à l'instar de la proposition MR, pour une mise à l'individualisation du droit. » Combien ? Aujourd'hui, l'allocation maximale est de 1.540 euros bruts mensuels. « On serait dans quelque chose de cet ordre-là (pour le maximum). On doit remonter les minimums. » L'individualisation du droit induit déjà une revalorisation de fait.

Cumul des droits d'auteur

Il y a une autre revalorisation, importante : celle de la libre perception des droits d'auteurs, dont le cumul serait désormais autorisé avec les allocations sociales versées à l'artiste. C'est depuis longtemps une proposition PS : « Il faut pouvoir tirer des droits au waste, disait Churchill. La loi du 15 juillet 2020 *Never let a good crisis go to waste*, disait Pierre-Yves Dergagne. Elle a permis temporairement ce cumul, je pense que c'est quelque chose qui doit être demain pérennisé. »

Enfin se pose la question vexatoire du contrôle de la disponibilité du travailleur artiste : « Le contrôle est nécessaire », souligne-t-il, mais est-il prêt à considérer qu'un artiste investi dans un projet ne doit plus être tenu de justifier sa recherche de travail ? « C'est l'un des éléments qui doit être mis sur la table, puisqu'il y a des périodes de création qui nécessitent l'implication quotidienne de la personne dans le travail de préparation, de création. On ne peut pas vouloir à la fois un statut qui tienne compte des réalités du secteur et, en même temps, dire qu'un travailleur du secteur doit accepter tout "emploi convenable" qui lui est proposé... alors qu'il est par ailleurs dans un processus de création. »

Droits d'auteurs: soutien covid de 19,1 millions

Mis en ligne le 15/02/2021 à 06:00 Par D.C., A.L.

Le fédéral donne un coup de pouce aux artistes via une compensation partielle des pertes en droits d'auteurs.



Dernier million en compensation de perte de droits d'auteurs via un coup de pouce aux artistes via une compensation partielle des pertes en droits d'auteurs. © Michel Serrault - Michel Serrault.

Parce que les concerts, les événements live et la diffusion horeca ont été mis sous cloche en 2020, les artistes ont non seulement subi une perte en achats sur leurs prestations, ils ont aussi perdu en droits d'auteurs. « Par rapport à 2019, il y a eu en 2020 une perte de recette de plus de 20 % », constate le ministre de l'emploi Pierre-Yves Dergagne. Le gouvernement fédéral a donc décidé vendredi, malgré une certaine réticence flamande, une double intervention en matière de droit d'auteurs.

D'abord, histoire de balayer devant sa porte, le fédéral solde avec les sociétés de gestion de droits d'auteurs un différend qu'elle avait depuis 2018 en matière de droits d'auteurs sur les lieux de travail. Pour les quatre exercices 2018 à 2021, quelque 1,74 million va être versé. Ensuite, 19,1 millions d'euros vont être versés à ces mêmes sociétés pour compenser une partie des pertes de droits d'auteurs 2020. Des seuils minima et maxima de compensation sont fixés pour que cette aide soit la plus adaptée possible à chaque auteur légit.

Il n'est pas question ici d'aider les sociétés de gestion mais bien les artistes : « Cette enveloppe est assortie d'une exigence envers les sociétés de paiement des droits », précise Pierre-Yves Dergagne : « elles doivent de leur côté accélérer le paiement aux ayants droit. La volonté est d'avoir un effet levier, que les 19 millions injectés par le fédéral soient employés par une accélération de temps de liquidation des droits, c'est quelque chose qui va être contractualisé avec elles. La volonté est qu'un total, 40 millions soient versés aux ayant-droit le plus rapidement possible. » Première réunion de travail pour verrouiller tout cela : dès ce lundi matin.

RENCONTRE

AUSSEI EN CULTURE



Tendances: 2021, pêle-mêle vintage Les tentations visuelles de l'année, dévoilées par les créateurs d'animation, révéleront (sans surprise) des évènements...



Daniel Prévost: «Jean Yanne et Michel Serrault m'ont reconnu comme un des leurs» Le comédien français revient, livre à la main, pour nous donner son « Avis sur tout ». A 81 ans, Prévost ne rien per...



Un film belge en tête d'affiche chez Netflix Après une énorme succès au cinéma, Bigfoot Family du belge Ben Stassen arrivera le 26 février sur Netflix.

RENCONTRE

FIL INFO FIL INFO SPORTS

Coronavirus: la police met fin à une fête d'anniversaire clandestine à Tongres

1245 SOCIÉTÉ L'ONU refuse le dégel des fonds libyens pour dédommager l'ex-ASBL du prince Laurent

1249 SOCIÉTÉ Dissons en France, le Collectif contre l'islamophobie (CCIF) se reconstruit en Belgique

1257 AUTO Mercedes-Benz rappelle également des véhicules en Belgique

1261 AUTO La marque automobile Jaguar va devenir tout-électrique à partir de 2025

1265 ENTREPRENEUR Un hôpital lance un prendre son envol sur Mars

1157 CULTURE Festival Anima: notre sélection kids pour les congés de carnaval

1124 SOCIÉTÉ Agèle lance une tombola solidaire pour la journée internationale du cancer de l'estomac

1181 SOCIÉTÉ Bars, restaurants, vaccination... politiques et experts évoquent le déconfinement

1053 CULTURE Ciné films ont nuiss énormément à la

Voit tout le Fil info

Installez l'application du Soir pour suivre l'actualité où que vous soyez. Includes download buttons for Android, App Store, and Google Play.

Commentaire section with a form for posting comments, a signature field, and a list of recent comments from users like ROBEIN Kart and Deniel Xavier.

CHRONIQUES

Coronavirus – «La vie en pause, jour 338»: la libération

La chronique Carta Academic: Attaquer la crise de la culture à sa racine

La chronique «Vous avez de ces choses»: Pils-tu quand tu {pailles à}?

Par Michel Francard